

MAIRIE DE DOMPIERRE-SUR-MONT

10, rue du 11 juillet 1944
39270 DOMPIERRE-SUR-MONT

Tel. : 03.84.25.48.74 – fax : 09.72.31.88.38

contact@dompierrezurmont.fr

Dompierre-sur-Mont, le 03/02/2026

<i>Compte rendu du Conseil Municipal du lundi 02 février 2026 à 20h30</i>

Date de Convocation : 28.01.26

Nb de conseillers en exercice : 11

Date d’Affichage : 28.01.26

Présents : 11

Votants : 11

Etaient présents : BAKKER Jilles, BECAUD Thierry, CHAUVIN Romain, FATON Richard, GAY Didier, GERVAIS Valérie, JANOD Nelly, MENOILLARD Marc, PIETRIGA Guy, PONCET Claude, VERNIER Fabienne.

Excusés :

Secrétaire de séance : GERVAIS Valérie

Le conseil municipal réuni sous la présidence de M. Guy PIETRIGA, Maire, déclare la séance ouverte à 20 h 30.

Compte-rendu conseil du lundi 15 décembre 2025 : sans observation

1 Demande subvention voyage école Orgelet (délibération)

Conformément à la règle établie précédemment, une subvention de 127 € sera accordée aux élèves de CM1-CM2 habitant Dompierre.

Le conseil municipal approuve à l’unanimité.

2 RPQS 2024 (délibération)

Le maire expose que le bilan établi par l’ARS indique que l’eau du syndicat est d’excellente qualité et le prix au m³ raisonnable :

Au total, un abonné domestique consommant en moyenne 120 m³ paye 413.86 € (sur la base du tarif du 1er janvier 2025, toutes taxes comprises). Soit en moyenne 3,45 €/m³

Le conseil affirme à l’unanimité avoir été informé du RPQS.

3 PLUI Jura sud (délibération)

Vu la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de communes Jura Sud en date du 14 septembre 2017 prescrivant l’élaboration du Plan Local d’Urbanisme intercommunal (PLUi) Jura Sud, précisant les objectifs poursuivis et définissant les modalités de la concertation,

Sur la base de ces informations du PLUi arrêté, il est demandé l’avis du conseil municipal sur le projet de PLUi de Jura Sud.

MAIRIE DE DOMPIERRE-SUR-MONT

10, rue du 11 juillet 1944

39270 DOMPIERRE-SUR-MONT

Tel. : 03.84.25.48.74 – fax : 09.72.31.88.38

contact@dompierresurmont.fr

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, émet un avis favorable au projet de PLUi de Jura Sud.

4 Promesse de vente parcelle lotissement (délibération)

Deux propositions ont été faites à la commune par Maison CT.

Afin d'y répondre le conseil municipal autorise le maire, pour chaque demande, le cas échéant, à :

- Établir et signer un acte sous seing privé de promesse de vente sans clause financière.
- Autoriser le maire à signer le compromis de vente, et ultérieurement à signer tous documents devant notaire relatifs à ladite vente.

Le conseil approuve à l'unanimité.

Questions diverses :

a) Infiltration eau église

Le maire a interpellé à plusieurs reprises l'entreprise Martin Zinguerie. Dans un premier temps, les intempéries n'ont pas permis la réalisation du chantier d'évacuation des eaux pluviales. Il a réitéré sa demande afin que les travaux soient réalisés dans le mois. Par la suite, il conviendra d'envisager une étude approfondie avec un spécialiste de l'isolation et de l'étanchéité des églises.

b) Trous et fissures voirie communale

Concernant les trous et fissures constatés sur la voirie communale, les employés intercommunaux ne sont pas disponibles pour l'instant. Ordre leur a été donné d'intervenir très rapidement à l'aide d'enrobé à froid. Par la suite, une analyse spécifique de l'ensemble des voies communales devra être mise en œuvre, en vue de travaux d'enrobé neuf et de point-à-temps.

c) Tribunal administratif

Lotissement la Rippe : Le maire et le 1^{er} adjoint se rendront au palais de justice de Besançon suite aux plaintes déposées par Mme Vanessa DALOZ et M. et Mme DALOZ pour la SCI RCVC. La commune sera représentée par Maître SUISSA avocate.

La séance est levée à 22h30.